



Bremblens info 02/2020

Fête nationale du 1er août

En raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie COVID-19, c'est avec grand regret que la Municipalité a décidé de **renoncer à l'organisation de la traditionnelle manifestation du 1er août** cette année.

La Municipalité vous recommande de respecter strictement les mesures de sécurité imposées par la Confédération et le Canton jusqu'à la fin de cette période de crise.

Merci de votre compréhension.

Emondage des haies - Elagage des arbres

En bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les normes ci-après :

ÉMONDAGE DES HAIES : à la limite de la propriété, à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

ÉLAGAGE DES ARBRES : *au bord des chaussées* : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur, *au bord des trottoirs* : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété. Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible.

Poste mobile - La gendarmerie à votre porte

Lutter contre le sentiment d'insécurité, **offrir** aux citoyens les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention etc.

Le Poste Mobile de la Gendarmerie sera présent au village de Bremblens

Jeudi 16 juillet durant l'après-midi

URGENCE 117 - Poste de Gendarmerie de Morges 021/557.90.21

Circulation routière - Places de parc

La Municipalité a signé une convention avec la commune de Préverenges pour des prestations d'agents de sécurité publique (ASP), notamment le contrôle du stationnement et la gestion du trafic. Cette convention est entrée en vigueur le 1er avril 2020.

Jusqu'à la fin du mois de juin, des avertissements ont été publiés.

Dès juillet prochain, les ASP verbaliseront par des amendes d'ordre toutes infractions au règlement de police de la commune de Bremblens.

Nous vous rendons donc attentifs à cette nouveauté et vous invitons à respecter les panneaux de signalisation mis en place, plus particulièrement sur la durée de stationnement des places de parc publiques ainsi que sur les limitations de vitesse (zone 30 km/h), ceci pour éviter toute surprise désagréable.

Aucune dérogation au règlement de police ne sera accordée sans autorisation.

Nous osons espérer que ces contrôles seront perçus favorablement par la population et qu'ils permettront d'assurer une sécurité accrue pour les habitants de notre village.

Tondeuses à gazon - Travaux bruyants

Tous travaux bruyants de nature à troubler le repos des personnes sont interdits entre **20h. et 07h.**, sauf les travaux agricoles urgents. Merci d'éviter des désagréments en respectant les heures ainsi que les jours de repos public, soit les dimanches et les jours fériés. L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies, meules, etc.) est interdit entre **12h. et 13h.** ainsi qu'à partir de **20h. jusqu'à 07h.** Cette interdiction court également du **samedi dès 17h. jusqu'au lundi 07h.**

Conseil général

Toujours en raison de la crise sanitaire imposant des mesures de distanciation entre les personnes, la Municipalité, avec l'autorisation du Département cantonal, a décidé de reporter la séance du Conseil général pour l'adoption des comptes et de la gestion de l'exercice 2019 au mois de septembre prochain.



Bonnes Vacances



Une équipe de médecins généralistes et de gériatres à votre service

Situé dans la structure d'accompagnement médico-sociale de Silo, le Centre médical Echichens comprend des cabinets de médecine de famille et de gériatrie. Spécialisée en médecine générale et dotée d'une sensibilité aux médecines complémentaires, notre équipe médicale vous offre des consultations avec un suivi personnalisé. En complément, elle possède une large expérience dans les hôpitaux universitaires et non-universitaires en Suisse à l'étranger dans les domaines de la médecine d'urgence, de la réadaptation et des soins palliatifs.

Elle se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information :

Dre Guiseppa Ali

Spécialiste FMH en médecine interne générale et en médecine d'urgence

Dre Baya Guerroumi

Spécialiste en médecine générale et gériatrie

Dr Stefanos Karathanasis

Spécialiste FMH en médecine interne générale et gériatrie

Vous bénéficiez du réseau EHC de spécialistes : radiologie, oncologie, diabétologie, neurologie, nutrition clinique, etc.

Centre médical Echichens

Route du Village 14
CH-1112 Echichens

T +41 (0)21 804 31 31

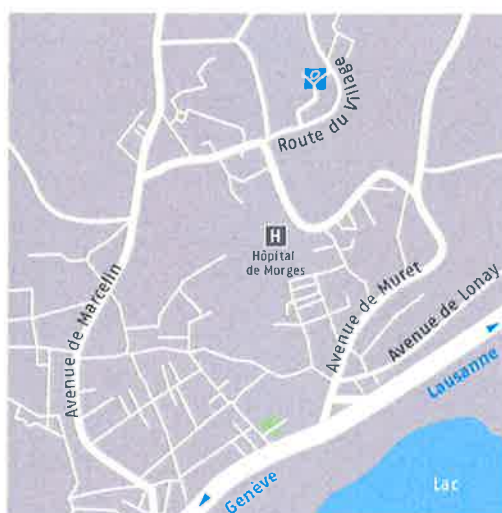
cm-echichens@ehc.vd.ch

Prise de rendez-vous par téléphone ou mail.

Venir au centre médical

En bus : bus 704 (MBC), arrêt Echichens Village

En voiture : plusieurs places de parking sont situées à proximité, toutefois nous vous recommandons de venir en transports publics
Café, point postal et coiffeur dans l'enceinte du complexe.





Le Passeport-Vacances aura lieu du 10 au 25 octobre 2020

Pour les enfants de 6 à 16 ans (nés entre 2004 et 2014)

Le comité du Passeport-Vacances se réjouit de pouvoir offrir aux jeunes de la région deux semaines de rencontres, de partage, de retrouvailles, de joie et de découvertes.

Près de 300 activités seront à nouveau proposées et le comité d'organisation espère pouvoir répondre à toutes les demandes dans ce contexte spécial.

**Les inscriptions pour l'achat du Passeport-Vacances sont
ouvertes du 1er juin au 8 septembre.**

Rendez-vous sur notre site www.pv-morges.ch

Les inscriptions seront prises selon leur ordre d'arrivée !

Pour les enfants habitant une de nos 32 communes partenaires, le prix est de Frs 65.00 pour le premier enfant et de Frs 60.00 pour les suivant (Frs 140.00 / Frs 135.00 pour les enfants hors de nos communes).

Ce prix comprend un minimum de 6 activités et un abonnement Mobilis 12 zones utilisable aussi en dehors des activités du Passeport-Vacances durant les deux semaines.